

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DES ESPACES VERTS

ARRÊTE PROVISOIRE n° 24-AT-445
PROLONGEANT LES MODIFICATIONS DE LA REGLEMENTATION
DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION
RUE MICHELIN (en partie)

Le Maire de la ville de Neuilly-Plaisance,

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 411, R 417.10, R 417.12,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.1 et 2, article L 2213-2, articles L2521.1 et 2,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée et notamment le titre 1, relatif aux droits et libertés des Communes,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8^{ème} partie signalisation temporaire approuvé par l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974),

Vu l'arrêté n° 2022/071/DGS, en date du 16 août 2022 réglementant la vitesse sur le territoire de la commune de Neuilly-Plaisance,

Vu l'arrêté 24-AT-380, en date du 18 octobre 2024,

Considérant qu'en raison des contraintes techniques et des difficultés rencontrées lors des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement réalisés **rue Michelin** par **Pentrepise SRT** 65 route de Brunoy 91480 Quincy-sous-Sénart, intervenant pour le compte de **Etablissement Public Territorial - Grand Paris Grand Est - 11** boulevard du Mont d'Est 93160 Noisy-le-Grand, il convient de réglementer provisoirement le stationnement et la circulation **sur différentes voies**, (en partie)

Dans le but d'assurer la circulation et la sécurité publique,

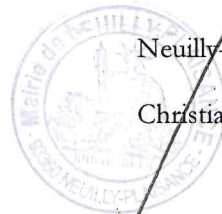
ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE

Les modalités édictées dans l'arrêté 24-AT-380 en date du 18 octobre 2024, sont prolongées jusqu'au 31 janvier 2025, à 16h00.

Neuilly-Plaisance, le 20 décembre 2024

Christian DEMUYNCK
Maire



6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80
Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire

Acte publié le 14 / 01 / 2025